AVIS DE COURSE

FORT BOYARD CHALLENGE
CN FOURAS 17005
Grade 4 les 07 et 08 octobre à Fouras (17)
Grade 5A si vent inférieur à 12 nœuds moyens

Préambule La mention [NP] dans une règle signifie qu'une planche ne peut pas réclamer (No Protest) contre une autre planche pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

1 Regles
L'épreuve est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile,* incluant l'annexe B
1.3 - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)
2.1 Les IC seront disponibles après *17h30* le *06 octobre 2023* à Fouras, grande plage.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante NON prévu

3 COMMUNICATION
[DP] [NP] Pendant qu'elle est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION
Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes WINDSURF, WINDFOIL et WINGFOIL (dans la limite de 160)
4.2 Documents exigibles à l'inscription : Age minimum requis : né avant le 31 décembre 2011
a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
  ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
  - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.1 Pour la planche,

- l'autorisation de port de publicité si nécessaire.

4.2.2 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à www.fortboyardchallenge.fr jusqu'au *07 octobre 2023.*.

4.3 Les planches peuvent s'inscrire en ligne sur *<URL>*.

4.4 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : jauge maximale 160 bateaux

4.6 Les restrictions suivantes sur le nombre de planches s'appliquent : Les bateaux engagés déclarent avoir tout le matériel individuel de sécurité nécessaire (bout de 5m, feux à main valide et si besoin sur décision du directeur de course le port du gilet de sauvetage (obligatoire pour les mineurs) et selon règles de jauge des supports (foils)

DROITS A PAYER

5 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 26/09/2023	Droits d'inscription après le 27/09/2023
WINDFOIL	*55 € (45€ - de 18 ans)*	*75 € (60€ - de 18 ans)*
WINGFOIL	*55 € (45€ - de 18 ans)*	*75 € (60€ - de 18 ans)*
WINSURF	*55 € (45€ - de 18 ans)*	*75 € (60€ - de 18 ans)*

Le prix de l'inscription comprend : les frais d'organisation, les frais du dispositif de sécurité, la soirée du samedi, et le tee-shirt de l'événement.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les planches peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 PROGRAMME

Confirmation d'inscription :

	WINDSURF	*WINDFOIL*	*WINGFOIL*	*Maximum par jour*
07 octobre	Course	Course	Course	3
Briefing obligatoire	10h15	10h15	10h15	
Heure signal avertissement	11h	11h	11h	
08 octobre	Course	Course	Course	3
Briefing obligatoire	11h	11h	11h	
Heure signal avertissement	12h	12h	12h	

7.1 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h30*

7.2 L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale si besoin.

8 [DP] **Matériels de sécurité** :

Pour les planches autres que Wind foils et Wing foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :

- Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
- Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus

de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240 (si envoi du pavillon Y à terre)

- Une balise GPS et une puce (fournies par l'organisation)
- Gilet de sauvetage obligatoire pour les mineurs

- Un feu à main

• Un bout de traction de 5 mètres minimum
• Un dossard numéroté (fourni par l'organisation)
• Une balise GPS et une puce (fournies par l'organisation)

Pour les Wind foils et Wing foils, les équipements suivants sont obligatoires à tout moment en course :

- Les combinaisons isothermiques jambes longues, d'une épaisseur mini de 2 mm
- Le port du casque conforme EN 1385
- Le gilet de protection et d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.

- Un feu à main

• Un bout de traction de 5 mètres minimum
• Un dossard numéroté (fourni par l'organisation)
• Une balise GPS et une puce (fournies par l'organisation)

9.2 Chaque concurrent s'engage à apporter toute l'aide possible aux personnes ou navires en danger

9.3 Un contrôle aléatoire des équipements pourra être mis en place par l'organisation. En cas de non-respect le bateau (coureur) sera disqualifié

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Le gilet de poids est strictement interdit.

11 LIEU

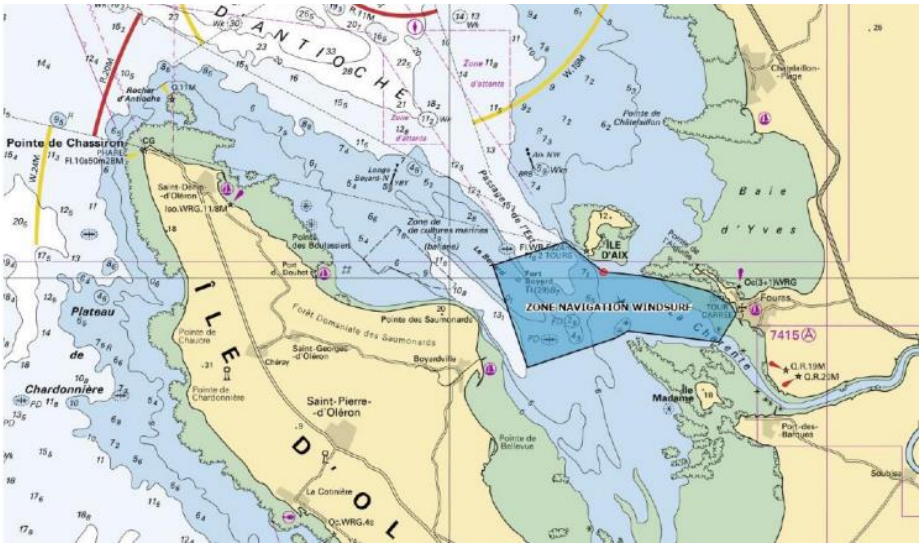

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront présentés aux concurrents lors des réunions d'information officielles et affichés au tableau officiel. Conformément aux recommandations de la commission technique Windsurf de la FFV, il est précisé que le parcours sera de type « raid » et qu'en conséquence, il pourra comporter tous types d'allures.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

14 **CLASSEMENT**

14.1 Le système de classement est le suivant :
Catégories d'âges :
L'âge de référence est celui du concurrent au 31 décembre de l'année civile en cours
Catégories d'âge pour le classement FFV:
o Minimes : filles et garçons 12 -14 ANS (2009-2010-2011)
o Cadets : filles et garçons 15 -16 ANS (2008-2007)
o Espoirs : filles et garçons 17 – 19 ANS (2006-2005-2004)
o Séniors : filles et garçons 20 - 34 ANS (2003 à 1989)
o Masters : filles et garçons 35 – 49 ANS (1988 à 1974)
o Vétérans : filles et garçons 50 ANS ET PLUS. (1973 et moins)

14.2 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score. L'ensemble des courses (grade 4 et 5) seront totalisées pour le classement général de l'épreuve. Si au moins une course grade 4 est validée, seules les courses validées en grade 4 seront envoyées à la FFV. Sinon, seul le classement des courses grade 5 seront envoyées.

14.3 La RCV B8.A8 s'applique.

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS
[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par *une déclaration au bureau des inscriptions avec l'immatriculation du bateau.*

15 **PLANCHES LOUÉES OU PRÊTÉES**
[DP] [NP] Une planche louée ou prêtée peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

EMPLACEMENT
16 [DP] Les planches doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'elles sont dans le [parc à bateaux].

PROTECTION DES DONNÉES
17 **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des

risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit :
Seuls les gagnants indiqués ci-dessous se verront remettre une dotation :
- Windsurf : 1/2/3 FEMME et 1/2/3 HOMME
- WindFoil : 1/2/3 FEMME et 1/2/3 HOMME
- Wing : 1 FEMME et 1 HOMME
- 1ER HOMME ET 1ERE FEMME DE MOINS DE 15 ANS (3 supports)
- 1ER HOMME ET 1ERE FEMME DE PLUS DE 50 ANS (3 supports)

20 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter
Directeur de course : Anthony Rigaut
Pour toutes informations complémentaires : www.fortboyardchallenge.fr

(A supprimer en l'absence de concurrents non-francophones attendus)
ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to RRS 25.1 (Notice of race, sailing instructions and signals):
For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.
For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to RRS 64.4 (Decisions on protests concerning class rules):
The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):
Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee. A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to RRS 70. 5 (Appeals and requests to a national authority):
The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 76.1 (Exclusion of boats or competitors):
An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to RRS 78.1 (Compliance with class rules; certificates):
The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):
An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to RRS 88 (Changes to prescriptions):
Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.
In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to RRS 91(b) (Protest committee):
The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** *(Procedures for appeals and requests)*:
Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf